# **Debrunner Koenig**



DKCOM-24-7169 2.0

# Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

überarbeitet am 18.05.2022 /ersetzt Version vom 18.05.2022

**Produktidentifikation:** 

Handelsname VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

Verwendungszweck Beschichtungsstoff / Farbzubehörstoff

# Lieferant, der das Sicherheitsdatenblatt übermittelt:

Debrunner Acifer AG Hechtackerstrasse 33 CH-9014 St. Gallen Tel: +41 58 235 03 20 sales sg@d-a.ch

Nationale Notfallnummer: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse,

Zürich; für Anrufe aus der Schweiz,

Auskünfte auf Deutsch, Französisch und

Italienisch)

# Informationen für die Verwender betreffend:

Abschnitt 7 Allfällig relevante schweizerische Anforderungen

(Arbeitnehmerschutz-, Umweltschutzgesetzgebung) betreffend die

Handhabung und Lagerung ergänzen.

Abschnitt 8

Anpassen der MAK-Werte an schweizerische Grenzwerte der SUVA

und ggf. die persönliche Schutzausrüstung spezifizieren.

Abschnitt 13 Hinweise zur Entsorgung nach der Technischen Verordnung über

Abfälle (TVA), der Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA) und der Verordnung des UVEK über Listen zum Verkehr mit Abfällen

(LVA) eintragen.

Abschnitt 15

Allfällig relevante schweizerische Vorschriften, z.B. betr.

Lufreinhalteverordnung, Störfallverordnung (Mengenschwelle), Abgabevorschriften, Verwendungsbeschränkungen oder -verbote,

Angaben über die Zulassung (z.B. für Biozide oder

Pflanzenschutzmittel) eintragen.

Deckblatt erstellt: 21.02.2024

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

 Date d'édition:
 23.11.2022
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 FR

 Version:
 35
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 Page 1/9



# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) ZG96-7702A1VN

Nom commercial du produit/désignation VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

DB 702 grau sdmatt

ZH59- MV 10:3(Gew) 2:1(Vol) UFI: GQ60-N0M8-G00Q-EEUA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Vestocor GmbH

Daniel-Eckhardt-Straße 15 Téléphone: +49 0201 806764-0 D-45356 Essen Télécopie: +49 0201 80676424

Service responsable de l'information:

Technik

E-mail r.doering@vestocor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Giftnotruf Berlin +49 030 19240

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226 Matières liquides inflammables
Skin Irrit. 2 / H315 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Eye Irrit. 2 / H319 Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Skin Sens. 1 / H317 Sensibilisation respiratoire ou cutanée STOT RE 2 / H373 Toxicité spécifique pour certains

organes cibles – exposition répétée

Aquatic Chronic 2 / H411 Danger pour l'environnement aquatique

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques









Attention

# Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas inspirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des veux/du visage.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS Date d'édition: 23.11.2022 Date d'exécution: 18.05.2022

23.11.2022 Date d'exécution: 18.05.2022 FR 35 Date d'émission: 18.05.2022 Page 2 / 9

quarz

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro2,3-epoxypropane and phenol oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

#### Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Version:

**Description** Paints (Solvent-free Coatings)

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
500-033-5 25068-38-6 603-074-00-8	01-2119456619-26 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	10 - 20
	Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Irrit. 2 H319 >= 5 / Skin Irrit. 2 H315 >= 5	
238-878-4 14808-60-7	quarz STOT RE 1 H372	5 - 10
905-588-0	01-2119488216-32 Xyelene Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H332 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H335 / STOT RE 2 H373 / Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 3 H226	5 - 10
28064-14-4	01-2119454392-40-0003 Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro2,3-epoxypropane and phenol Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	5 - 10
271-846-8 68609-97-2 603-103-00-4	01-2119485289-22 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317	2,5 - 5
918-668-5 64742-95-6 649-356-00-4	01-2119455851-35 Hydrocarbons, C9, aromatics STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 2 H411 / Flam. Liq. 3 H226	1 - 2,5
231-944-3 7779-90-0 030-011-00-6	01-2119485044-40-0001 bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410	1 - 2,5
231-072-3 7429-90-5 013-002-00-1	01-2119529243-45 Aluminium en poudre (stabilisée) Flam. Sol. 1 H228	1 - 2,5

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

 Date d'édition:
 23.11.2022
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 FR

 Version:
 35
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 Page 3 / 9



Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

 Date d'édition:
 23.11.2022
 Date d'exécution: 18.05.2022

 Version:
 35
 Date d'émission: 18.05.2022



FR Page 4 / 9

#### Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail:

non applicable

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

#### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: lösemittelbeständig-siehe BG Chemie A008 Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés FN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

# Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique: Liquide

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

 Date d'édition:
 23.11.2022
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 FR

 Version:
 35
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 Page 5 / 9

PROTECTIVE FR

Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non applicable
pH à 20 °C: non applicable
Point de fusion/point de congélation: non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

Point éclair: 24 °C

Méthode: DIN 53213

Taux d'évaporation: non applicable

inflammabilité

Temps de combustion: non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: 1,1 Vol-% Limite supérieure d'explosivité: 8 Vol-%

Source: Xyelene

Pression de vapeur à 20 °C: 8 mbar

Source: Xyelene non applicable

Densité de la vapeur: Densité relative:

Densité à 20 °C: 1,74 g/cm<sup>3</sup>

Méthode: DIN 53217

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau à 20 °C: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir rubrique 12

Température d'auto-inflammation: 460 °C

Source: Xyelene

Température de décomposition: non applicable Viscosité à 20 °C: 45 s 6 mm

Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives: non applicable Propriétés comburantes: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 89 pds %

teneur en solvant:

Solvants organiques: 11 pds % Eau: 0 pds %

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

 Date d'édition:
 23.11.2022
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 FR

 Version:
 35
 Date d'exécution:
 18.05.2022
 Page 6 / 9



carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote. keine, bei sachgemäßer Verwendungkeine, bei sachgemäßer Verwendung

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Hydrocarbons, C9, aromatics par voie orale, DL50, Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Long terme Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZG96-7702A1VN VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS

Date d'édition: 23.11.2022 Version:

Date d'exécution: 18.05.2022 FR Date d'émission: 18.05.2022 Page 7 / 9



#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

#### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières

dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

#### Élimination appropriée / Emballage

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**FARBE** Transport par voie terrestre (ADR/RID): Transport maritime (IMDG): PAINT Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) **UMWELTGEFÄHRDEND** 

Polluant marin

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### Indications diverses

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

dans les unités <= 5 litres KEINE GÜTER DER KLASSE 3

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

dans les unités <= 5 litres Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L): 204

#### **Directives nationales**

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830





N° de l'article: Date d'édition: Version:

ZG96-7702A1VN 23.11.2022

VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS Date d'exécution: 18.05.2022 Date d'émission: 18.05.2022

FR Page 8 / 9

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
500-033-5 25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	01-2119456619-26
238-878-4 14808-60-7	quarz	
905-588-0	Xyelene	01-2119488216-32
28064-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro2,3-epoxypropane and phenol	01-2119454392-40-0003
271-846-8 68609-97-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	01-2119485289-22
918-668-5 64742-95-6	Hydrocarbons, C9, aromatics	01-2119455851-35
231-944-3 7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	01-2119485044-40-0001
231-072-3 7429-90-5	Aluminium en poudre (stabilisée)	01-2119529243-45

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provogue une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 1 / H372	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition).
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2 / H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 3 / H226 Matières liquides inflammables STOT SE 3 / H336 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute 1 / H400 Danger pour l'environnement aquatique Aquatic Chronic 1 / H410 Danger pour l'environnement aquatique

Flam. Sol. 1 / H228 solides inflammables Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Matière solide inflammable.

# Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Lig. 3 Matières liquides inflammables Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Skin Sens. 1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données d'essais. Méthode de calcul.

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Méthode de calcul.

Méthode de calcul. Méthode de calcul.

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

VESTOPOX 2K-EP-Beschichtung HS N° de l'article: ZG96-7702A1VN

FR Date d'édition: 23.11.2022 Date d'exécution: 18.05.2022 Date d'émission: 18.05.2022 Version:



Page 9 / 9

Aquatic Chronic 2 Danger pour l'environnement aquatique Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ADR

LEP Limite d'exposition professionnelle

**VLB** Valeur limite biologique

Service des résumés chimiques CAS CLP Classification, étiquetage et emballage

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction **CMR** 

Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for DIN

Standardization / German industrial standard)

DNFI Dose dérivée sans effet

**EAKV** Catalogue européen des déchets

Concentration efficace EC CE Communauté européenne ΕN Norme européenne

IATA-DGR Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

chimiques dangereux en vrac

Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO L'Organisation internationale de normalisation

LC Concentration létale

LD Dose létale

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Persistant, bioaccumulable et toxique **PBT PNEC** Concentration prédite sans effet

**REACH** Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU **United Nations** 

COV Composés organiques volatils

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

# Indications diverses

ICAO-TI

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZH59-000000CN Komp.B VESTOPOX EP-Härter Date d'exécution: 22.02.2022 Date d'émission: 22.02.2022 Date d'édition: 23.11.2022 Page 1 / 8 Version:



# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) ZH59-000000CN

Nom commercial du produit/désignation Komp.B VESTOPOX EP-Härter UFI: EK20-C0G6-S00Y-P1V7

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Vestocor GmbH

Daniel-Eckhardt-Straße 15 Téléphone: +49 0201 806764-0 D-45356 Essen Télécopie: +49 0201 80676424

Service responsable de l'information:

Technik

r.doering@vestocor.com F-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Giftnotruf Berlin +49 030 19240

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Matières liquides inflammables Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Corrosion cutanée/irritation cutanée Eye Dam. 1 / H318 Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Toxicité spécifique pour certains STOT SE 3 / H335

organes cibles — exposition unique Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

FR

#### Éléments d'étiquetage

STOT RE 2 / H373

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Pictogrammes des risques









Danger

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

#### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre P210

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas inspirer les vapeurs.

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P280

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P310 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P403 + P235

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022

FR Page 2 / 8

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

butane-1-ol Xyelene

#### Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Description** Epoxy-curing agent based on amine adduct

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
905-588-0	01-2119488216-32 Xyelene Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H332 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H335 / STOT RE 2 H373 / Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 3 H226	25 - 50
200-751-6 71-36-3 603-004-00-6	01-2119484630-38 butane-1-ol Flam. Liq. 3 H226 / Acute Tox. 4 H302 / STOT SE 3 H335 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / STOT SE 3 H336	5 - 10

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022

VESTOCOR PROTECTIVE COATINGS

FR Page 3 / 8

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### **Indications diverses**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

# Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022



FR Page 4 / 8

#### Valeurs limites au poste de travail:

butane-1-ol

Numéro d'identification UE 603-004-00-6 / N°CE 200-751-6 / n°CAS 71-36-3

VLE: 150 mg/m3; 50 ppm

#### Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

#### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: lösemittelbeständig-siehe BG Chemie A008 Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique:
Couleur:
Couleur:
Codeur:
Caractéristique
Seuil olfactif:
pH à 20 °C:
Point de fusion/point de congélation:
Liquide
cf. étiquette
non applicable
non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle 140 °C

d'ébullition:

Source: Xyelene

Point éclair: 26 °C

Méthode: DIN 53213

Taux d'évaporation: non applicable

inflammabilité

Temps de combustion: non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article: ZH59-000000CN Komp.B VESTOPOX EP-Härter Date d'édition: 23.11.2022 Date d'exécution: 22.02.2022 Date d'émission: 22.02.2022 Version:



FR Page 5 / 8

Limite inférieure d'explosivité: 1.17 Vol-% Limite supérieure d'explosivité: 11,3 Vol-%

Source: butane-1-ol

Pression de vapeur à 20 °C: 8 mbar

Source: Xyelene

non applicable Densité de la vapeur:

Densité relative:

Densité à 20 °C: 0,96 q/cm<sup>3</sup>

Méthode: DIN 53217

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau à 20 °C: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir rubrique 12

380 °C Température d'auto-inflammation:

> Source: butane-1-ol non applicable

Température de décomposition: Viscosité à 20 °C: 30 s 4 mm

Méthode: DIN 53211 non applicable

Propriétés comburantes: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 62 pds %

teneur en solvant:

Propriétés explosives:

Solvants organiques: 38 pds % Eau: 0 pds %

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote. keine, bei sachgemäßer Verwendungkeine, bei sachgemäßer Verwendung

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022

PROTECTIVE FR

Page 6 / 8

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Élimination appropriée / Produit

#### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières

dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

# Élimination appropriée / Emballage

#### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022



FR Page 7 / 8

UN 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID): HARZLÖSUNG Transport maritime (IMDG): RESIN SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Resin solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L): 363

**Directives nationales** 

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE	Désignation	Numéro d'enregistrement
n°CAS		REACH
905-588-0	Xyelene	01-2119488216-32
200-751-6	butane-1-ol	01-2119484630-38
71-36-3		

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral de la classification suivant la section 3

Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2 / H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés,

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830

VESTOCOR PROTECTIVE COATINGS

N° de l'article:ZH59-00000CNKomp.B VESTOPOX EP-HärterDate d'édition:23.11.2022Date d'exécution: 22.02.2022Version:22Date d'émission: 22.02.2022

FR Page 8 / 8

s'ils sont connus) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 / H304

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 3 / H226

Matières liquides inflammables

répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 / H302 Toxicité aiguë (par voie orale) Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 / H318 Lésions oculaires graves/irritation Provoque de graves lésions des yeux.

oculaire

STOT SE 3 / H336 Toxicité spécifique pour certains Peut provoquer somnolence ou vertiges.

organes cibles — exposition unique

#### Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Flam. Liq. 3 Matières liquides inflammables D'après les données d'essais.

Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Méthode de calcul. Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation Méthode de calcul.

oculaire

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains Méthode de calcul.

organes cibles — exposition unique

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains Méthode de calcul.

organes cibles - exposition répétée

#### Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP Limite d'exposition professionnelle

VLB Valeur limite biologique

CAS Service des résumés chimiques
CLP Classification, étiquetage et emballage

CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for

Standardization / German industrial standard)

DNEL Dose dérivée sans effet

EAKV Catalogue européen des déchets

EC Concentration efficace
CE Communauté européenne
EN Norme européenne

IATA-DGR Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport

aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO L'Organisation internationale de normalisation

LC Concentration létale

LD Dose létale

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU United Nations

COV Composés organiques volatils

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

#### Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.